

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 6 mai 2024

Vœu de l'exécutif relatif à la réforme dite du « choc des savoirs »

Considérant que l'école publique est notre bien commun, clé de voûte d'une émancipation individuelle et collective et de l'égalité réelle ;

Considérant son rôle majeur dans la défense des valeurs de la République et pour faire de nos enfants des citoyennes et des citoyens libres et éclairés;

Considérant l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Considérant que l'école publique souffre depuis plusieurs années d'un désengagement constant de l'Etat qui conduit à la mise en place d'une école à plusieurs vitesses ;

Considérant qu'à Paris, la rentrée 2024 verra la fermeture de 137 classes et 58 divisions dans les collèges, après une rentrée 2023 déjà marquée par une saignée sans précédent ;

Considérant que dans le 20^{ème} arrondissement, le rectorat prévoit la fermeture de 18 classes ;

Considérant l'engagement par le gouvernement de Gabriel Attal d'une série de mesures destinées à revoir l'organisation des apprentissages des élèves à l'entrée des élèves au collège, réforme intitulée pompeusement « choc des savoirs » ;

Considérant d'ailleurs que l'invocation du « choc » témoigne d'une conception assez préoccupante de la réforme d'une politique publique, où l'injonction, soigneusement mise en scène, devrait remplacer le dialogue et la concertation, vus désormais comme une perte de temps ;

Considérant que cette réforme a été lancée sans aucune concertation avec les professionnels de l'Education, pourtant acteurs premiers de sa mise en œuvre, qu'elle suscite l'incompréhension et fédère contre elle enseignants, parents, chefs d'établissement, CPE, chercheurs et même d'anciens directeurs généraux de l'enseignement scolaire ;

Considérant dès lors qu'en lieu et place du « choc des savoirs », c'est bien à un « choc de défiance » vis-à-vis des enseignantes et enseignants auquel nous assistons ;

Considérant que cette réforme verra notamment la mise en place d'une organisation différenciée des enseignements en français et mathématiques selon les niveaux imposant de fait un système de tri des élèves lors de leur entrée au collège ;

Considérant que ce « tri » des élèves est stigmatisant pour les enfants qui seront assignés dans le groupe le plus faible et inefficace, toutes les études démontrant au contraire que la mixité est un facteur qui favorise la réussite de tous les élèves, qui ne pénalise pas les bons, et aide ceux qui sont plus en difficulté ;

Considérant que ceux qui ont le plus de difficultés à l'entrée en 6^{ème} sont le plus souvent ceux qui viennent de milieux sociaux les plus modestes et que cette réforme constituera donc un abandon de la mixité sociale, à l'opposé de tous les principes républicains ;

Considérant le risque que fait peser cette réforme sur l'inclusivité à l'école ;

Considérant que c'est surtout le nombre d'élèves par classe qui influe significativement sur la réussite des élèves ;

Considérant que la mise en place de ces groupes de niveau aura des conséquences majeures sur l'organisation générale et impliquera l'arrêt de cours en demi-groupes pour les langues ou les travaux pratiques en sciences, ou encore des innovations pédagogiques qui permettent de garantir parfois la mixité sociale ;

Considérant enfin que cette réforme se met en œuvre sans aucune augmentation de moyens, voire, comme à Paris, dans un contexte de diminution des dotations horaires globales et que la pénurie conduira à avoir des groupes de niveaux sans enseignants ;

Considérant que cette réforme prévoit également un passage en seconde conditionné à l'obtention du brevet, assorti de la création de « classes préparatoires en seconde » dont on ne sait encore comment elles seront organisées et financées ;

Considérant la volonté annoncée du gouvernement de voir baisser les résultats au brevet des collèges, au moment même où celui-ci deviendrait la condition des poursuites d'études, sans aucune réflexion sur les conséquences ;

Considérant la volonté d'uniformisation des enseignements et la standardisation des évaluations qui font peser une grande crainte sur la liberté pédagogique des enseignants et viendront tuer toute volonté des établissements de porter des projets novateurs et adaptés à leur situation ;

Considérant l'opposition affirmée des professionnels de l'Education nationale, des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves contre cette réforme délétère notamment lors des opérations « collèges désert » et lors de la manifestation parisienne unitaire du samedi 4 mai ;

Considérant notre soutien plein et entier à l'ensemble de la communauté éducative en faveur d'une école publique juste pour tous et exigeante pour chacun ;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 20ème émet le vœu :

- **Que le gouvernement renonce à cette réforme dite du « choc des savoirs » et engage un dialogue avec toute la communauté éducative et les collectivités afin d'œuvrer à un projet commun inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain ;**
- **Que l'Etat revoie à la hausse les moyens alloués à l'Académie de Paris et le nombre de remplaçants afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ;**
- **Que l'Etat engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignant.e.s.**